

@VISO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 310 ancienne route de Paris, Puyricard 13540 AIX-EN-PROVENCE

RCS AIX-EN-PROVENCE N°501 722 607

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six

Et le 22 juin

Ce présent jour, l'associé unique de la société @VISO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de dix mille euros (10 000 €), dont le siège social est situé au dit 310 ancienne route de Paris, Puyricard 13540 AIX-EN-PROVENCE, s'est réuni au dit siège social en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHABROLLES OLIVIER en sa qualité de gérant.

Le président constate d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative de l'article numéro quatre des statuts

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- Une feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées
- Le texte des nouveaux statuts mis à jour

Après discussion, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique décide de transférer le siège social à compter du 22 juin 2026, du 310 ancienne route de Paris, Puyricard 13540 AIX-EN-PROVENCE au 100 chemin de la Calotte 13100 BEAURECUEIL.

Et de modifier en conséquence l'article numéro quatre des statuts

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le 22 juin 2026.

Olivier CHABROLLES.

Signé par :

C74D617FFFD401...